

INFORMATION A L'ATTENTION DES AGENTS

Les vacances EPAF

Education Plein Air Finances (EPAF), créée en 1956, est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sous convention avec les ministères économique et financier.

Dans le cadre de l'action sociale de ces ministères, elle propose des prestations de vacances et de loisirs à tous les agents, actifs et retraités, ainsi qu'à leur famille.

⇒ LES PRESTATIONS VACANCES FAMILLES :

EPAF propose des séjours dans ses propres infrastructures (au nombre de 19) ou dans des résidences appartenant aux prestataires avec lesquels elle a conclu un partenariat.

Les formules proposées sont variées : pension complète, demi-pension, location, camping, séjours à thèmes, séjours de groupes.

Les tarifs en résidence hôtelière varient en fonction du quotient familial, de la période choisie et de l'âge des résidents.

En plus des 7 tranches tarifaires, EPAF propose régulièrement des bons plans (ex : séjour offert aux moins de 6 ans...)

Pour les locations, les prix varient en fonction du type de logement et de la saison.

Les tarifs de camping sont forfaitaires, ainsi que ceux des séjours à thèmes et des séjours de groupes.

Quelques chiffres : en 2016, ce sont 36 000 agents qui ont bénéficié d'EPAF avec 275 000 nuitées.

⇒ LES PRESTATIONS VACANCES ENFANTS :

EPAF propose pendant les vacances scolaires, des colonies en France ou en Europe pour les enfants des agents, âgés de 4 à 17 ans. EPAF organise des séjours dans ses propres centres ou fait appel à des organisateurs extérieurs pour assurer une offre diversifiée, de qualité, en cohérence avec un projet éducatif et adaptée aux enfants en fonction de leur âge.

Les enfants présentant un handicap ou ayant un problème de santé sont les bienvenus. EPAF les aide dans le choix de leur séjour qui sera adapté à leurs difficultés et à leurs besoins.

La durée du séjour varie selon la période (1 semaine pour les vacances d'hiver et de printemps et 18 jours pour les vacances d'été).

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial du parent (12 tranches) et de l'âge de l'enfant (avant ou après 12 ans).

L'acheminement est organisé par EPAF au départ du point de regroupement choisi lors de l'inscription.

Quelques chiffres : en 2016, 11 000 colons sont partis sur un peu plus de 500 séjours.

EPAF édite annuellement deux brochures pour chaque prestation (disponibles en version papier ou en ligne).

Les brochures peuvent être demandées auprès de la délégation ou des correspondantes sociales.

Les inscriptions se font en ligne sur <http://ulysses.epafvacances.fr>

Pour contacter EPAF :

- Par téléphone au 01.48.59.22.00
- Par mail : contactvl@epafvacances.fr
- Sur internet : www.epafvacances.fr
- Sur facebook : www.facebook.com/EPAFVacances ou www.facebook.com/EPAFcolo
- Sur twitter et instagram : www.twitter.com/EPAFcolos et www.instagram.com/epaf_colonies